

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 18 mai 2016

Convocation en date du : 12/05/2016

Date d'affichage de la convocation : 12/05/2016

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/05/2016

L'an deux mille seize, le dix huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, Christiane LANCIAUX, France LOVEIRY.

Absentes : M. Roger BESSON a donné procuration à M. André CHARNAY
Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT

M. Philippe PROST a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

1°) Résultat d'appel d'offres travaux de rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux

M. Philippe Prost, 1^{er} Adjoint, indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 14 avril dernier pour l'analyse des offres reçues, suite à l'avis d'appel d'offres publié le 11 mars 2016
Ce marché est composé de 7 lots.

Début juin, une réunion préparatoire de chantier aura lieu avec les entreprises retenues.

Planning des travaux : juin-juillet : ancienne école du bas

Septembre-octobre : Maison des associations

Novembre-décembre : Mairie

La fin de chantier est prévue pour fin 2016.

Il est présenté et commenté le tableau récapitulatif des offres après négociation sachant que les offres ont été jugées sur les critères suivants :

- 60 % : prix des prestations
- 40 % : valeur technique des prestations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter les marchés suivants :

Lot	Entreprises mieux disantes	Montant H.T. de l'offre
1 - Echafaudage	NTT Echafaudage	33 593,05 €
2 - Zinguerie	Aucune offre	
3 - Electricité	Aucune offre	
4 - Maçonnerie	Ets VOUILLON	34 000,00 €
5 - Isolation extérieure	Ets TRADIFACAD	145 000,00 €
6 - Peinture	Ets TRADIFACAD	5 290,00 €
7 - Menuiserie	Ets LAFFAY	56 978,00 €
	TOTAL	274 861,05 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché,
- charge le Maire d'informer les entreprises retenues.

Il est précisé que, pour le lot 3 Electricité, il sera fait appel à un artisan local. En ce qui concerne le lot 2 zinguerie, les travaux se réaliseront par l'entreprise qui effectuera les travaux de rénovation de toiture de la Mairie.

2°) Subvention 2016

M. Michel Pourcelot présente les propositions de subventions 2016 préparé par le bureau municipal.

Le Conseil Municipal, avec 3 abstentions :

- valide ces propositions,
- charge le Maire d'informer les associations et organismes et de procéder au versement des subventions.

	2016
Comité des Fêtes	1 400,00 €
ADMR	975,00 €
Amicale locale Dompierre de France	475,00 €
Amicale Nationale Dompierre de France	100,00 €
Association Parents d'élèves du RPI	1 200,00 €
Amicale des Sociétés dompierroises	30,00 €
Cuma la Dompiarire	260,00 €
Coopérative Scolaire subvention	1 936,00 €
EREA Charnay les Macon	20,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dompierre	300,00 €

Les Bonobos	475,00 €
Lycée Reyssins	20,00 €
Jazz campus	300,00 €
Collège Matour	1 000,00 €
montée historique	1 000,00 €
foot	400,00 €
TOTAL	9 891,00
CCAS	3 500,00 €

3°) Signalétique des places

M. André Charnay, Conseiller Municipal, fait un récapitulatif des travaux de signalisation au sol et verticale prévus dans le bourg :

- Place de la Mairie
- du salon de coiffure jusqu'à la maison Flécharde
- Place de l'église
- Grande Rue (monument aux morts, croisement avec la Rue de la Gendarmerie)

Il présente les plans sur lesquels sont indiquées les places de stationnement et les interdictions de stationner le long des trottoirs ; chaque conseiller est invité à se prononcer sur ces projets :

- Place de la Mairie : 15 pour
- devant l'épicerie : 14 pour et 1 contre
- grande rue vers le monument : 15 pour
- place de l'église : il est proposé soit d'instaurer un sens unique soit de laisser l'état actuel en double sens dans ce secteur ; après vote à bulletin secret, le double sens est retenu contre 2 pour le sens unique.

Ces travaux vont débuter le mercredi 25 mai prochain. Les riverains seront informés par courrier.

4°) Questions et informations diverses

a) Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais

Vu l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe,

Vu l'article L 5211-41-3 du CGCT relatif aux fusions d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

Vu l'arrêté n° 2016-089-029 du 29 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

Vu l'arrêté n° 71-2016-04-18-007 du 18 avril 2016 arrêtant le projet de périmètre de la future Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais.

Le Maire rappelle que le SDCI propose de fusionner au 1er janvier 2017 les Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais pour constituer une Communauté de 18 communes dont 12 situées en zone de montagne et 7 838 habitants sur 258 Kms².

Le Maire expose que :

le Préfet a, en application de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, mis en œuvre cette orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant projet du périmètre d'une nouvelle Communauté, issue de la fusion des Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais ;

les communes et Communautés disposent d'un délai de soixante quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que ce son avis soit réputé favorable.

Le Maire rappelle que la commune s'était déjà prononcée le 18 novembre 2015 sur ce projet de fusion.

Le Maire indique que le Préfet pourra prononcer la fusion proposée au plus tard le 31 décembre 2016, dans la mesure où la moitié des conseil municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aura délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Il précise que l'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI fixera le nom, le siège et les compétences de la Communauté issue de la fusion.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de Matour et sa Région et du Mâconnais Charolais, tel qu'arrêté par le Préfet de Saône et Loire le 18 avril 2016 ;
- charge le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture et au Président de la Communauté de communes.

b) Travaux enfouissement lignes téléphoniques Rue du stade

M. Michel Pourcelot donne connaissance du devis transmis par le Sydesl concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques Rue du Stade (dossier 178110_RDP) dans le cadre des travaux de sécurisation de l'accès au groupe scolaire et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 17 500 € H.T. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût H.T. à la charge de la Commune s'élevant à 8 750 €

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord à la contribution communale d'un montant de 8 750 € H.T. sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues,
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du Sydesl,
- autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence,

- autorise le Sydesl à transmettre au fournisseur d'électricité suivant l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant un nouveau contrat,
- se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires le cas échéant.

c) Divers

Mme Christiane Lanciaux, Conseillère Municipale, a été interrogée sur les points suivants :

- Où en est le projet de la station-service ?

Une rencontre est programmée le 27 mai prochain entre le bureau municipal de Dompierre et la Municipalité de Buxières les Mines qui a aménagé une station-service l'année dernière afin de connaître leur mode de fonctionnement et de gestion (coût, recettes, fréquentation ...).

- Problème de poux à l'école ?

Il est de la compétence de la directrice de l'école

- Herbes sur les trottoirs ?

Il est rappelé que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite.

- Mme Lanciaux, Conseillère Municipale, signale qu'elle a participé à une réunion à La Chapelle de Guinchay pour le tirage au sort des jurés d'assise.

- Mme Estelle Gatille, Conseillère Municipale a été interrogée sur le point suivant :

possibilité d'un référendum pour le projet d'aménagement de la place des anciens combattants et notamment sur le déplacement du Monument aux Morts ?

le dossier est toujours en cours d'étude et aucun scénario n'est arrêté à l'heure actuelle.

- M. Serge Desroches, 3^{ème} Adjoint, indique que les randonnées nocturnes vont bientôt débuter. Ce sera le 16 juin prochain pour Dompierre, départ place de la Mairie.

- Prix Racouchot : les DDEN vont remettre le 14 juin prochain à 15 h 15 à l'Ecole le prix attribué à la Municipalité pour les efforts réalisés sur la sécurisation de l'accès au groupe scolaire. Les parents d'élève y sont cordialement invités.

- Repas du C.C.A.S. : il aura lieu ce dimanche 22 mai à la salle des fêtes. 89 inscriptions ont été enregistrées. Rendez-vous avec les membres du CCAS samedi pour la préparation de la salle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15 juin 2016 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 08 juin 2016 à 20 h

Fin de séance : 22 h 15